

**DECISION PRISE PAR LA VICE PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**POLE SOLIDARITES-INSERTION
CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE
A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL**

DEC20012023-01

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 25 juin 2020,
donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente ;

Vu les crédits ouverts au Budget Principal 2023 ;

LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS DECIDE :

De signer une convention de formation avec l'organisme GRETA 58, ayant pour
objectif d'accompagner un agent du Pôle Solidarités-Insertion à la Validation des
Acquis de l'Expérience - Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

Cet accompagnement se déroulera du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2024 et s'élève
à 1 680 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Vice-Présidente
(décisions à caractère général).

Fait à NEVERS, le 20 janvier 2023.

**La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Martine MAZOYER,**

